

UPPL

UNITÉ DE PSYCHOPATHOLOGIE LÉGALE

ÉVALUATIONS SPÉCIALISÉES

**AVIS SPÉCIALISÉS À
LA DEMANDE DES AUTORITÉS
JUDICIAIRES POUR LES
AUTEURS D'INFRACTIONS
À CARACTÈRE SEXUEL**

SERVICE D'ÉVALUATIONS SPÉCIALISÉES

Les missions d'avis confiées à l'UPPL sont définies par l'Accord de coopération Justice/Santé du 8 octobre 1998 et ont pour objectif d'améliorer la prise en charge et le traitement des délinquants sexuels.

Le service d'évaluations spécialisées réalise des :

- Avis motivés à la demande des tribunaux dans le cadre de sursis probatoires
- Avis à la demande des commissions de défense sociale dans le cadre de l'aménagement de conditions
- Examens médico-psychologiques de mineurs à la demande des tribunaux de la jeunesse

Ces évaluations sont toujours réalisées par minimum 2 experts, selon le modèle développé par l'UPPL et dans un délai de 3 mois

(cas exceptionnels : 1 mois - examens médico-psychologiques : 6 mois)

Rencontre de l'intéressé le plus proche possible de son domicile ou en prison.

Les évaluations portent sur :

- la faisabilité d'un traitement
- une analyse de la dangerosité
- les conditions de réduction du risque

Les demandes sont à adresser à Julien Lagneaux, Directeur de l'UPPL.

CONTACT: Unité de Psychopathologie Légale (asbl) - Service d'évaluations spécialisées Rue Despars 92, 7500 Tournai
Tel : +32(0)69 888 333 Fax: +32(0)69 888 334 Email: centredappui@uppl.be Site : www.uppl.be

DIRECTEUR | Julien Lagneaux

SECRETAIRES | Elodie Martin
Amandine Lagneaux

EXPERTS
Michel-Henri Martin | Christophe Kinet
Marie-Hélène Plaëte | Donatien Macquet
Clément Laloy | Vanessa Milazzo
Luca Carruana | Barbara Fettweis
Dorothee Rousseau | Anne Hayoit
Bernard Pihet | Olivier Tilquin
Marc Malempré | Anne-Christy Lemasson
Chloé Martin | Julien Lagneaux

UPPL
UNITÉ DE PSYCHOPATHOLOGIE LÉGALE